

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

le mercredi 29 juin 2022 à Damigny

Les propositions de résolutions suivantes seront soumises au vote :	
<u>Projet de résolution</u> n°1	« Après lecture du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 30/06/2021, il est demandé aux membres présents de bien vouloir l'adopter. »
<u>Projet de résolution</u> n°2	« La présentation du Rapport moral de l'association étant terminé, il est demandé aux membres présents d'adopter ce rapport et donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration et au Président ou toute personne qu'ils mandateront à l'effet : - de mettre en œuvre les orientations dont il a été débattu ; - d'élaborer les plans d'investissements ; - à partir des devis définitifs, rechercher tous types de financements (fonds propres, emprunts, subventions) auprès de tous partenaires financiers. »
<u>Projet de résolution</u> n°3	« Après présentation de l'avenant au Projet Associatif Global pour la période 2023 - 2025, il est demandé aux membres présents de bien vouloir l'adopter. »
<u>Projet de résolution</u> n°4	« Après lecture du Contrat d'Engagement Républicain, il est demandé aux membres présents de bien vouloir approuver sa souscription. »
<u>Projet de résolution</u> n°5	« La présentation du rapport d'activité 2021 des établissements et des services étant terminé, il est demandé aux membres présents de l'adopter. »
<u>Projet de résolution</u> n°6	« L'analyse des comptes de l'exercice 2021 étant terminée, après débat et après avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes, il est demandé aux membres présents de bien vouloir : - Approuver le bilan, le compte de résultat et les annexes de l'année 2021, - Approuver les décisions du Conseil d'Administration, - Affecter le résultat de l'année 2021 <u>avant retraitement</u> , - Donner quitus de leur gestion aux Administrateurs et notamment à Monsieur le Président et Monsieur le Trésorier. »
<u>Projet de résolution</u> n°7	« La présentation des dotations globales 2022 étant terminée et après débat, il est demandé aux membres présents de bien vouloir les adopter ; et donner tous pouvoirs au Président et au Trésorier ou à toute autre personne qu'ils mandateront à l'effet d'engager les dépenses afférentes et de recouvrer les recettes. »
<u>Projet de résolution</u> n°8	« La présentation de la proposition de fixation du montant de la cotisation 2023 à 70€ étant terminée et après débat, il est demandé aux membres présents de bien vouloir l'adopter.»
<u>Projet de résolution</u> n°9	« La présentation des candidatures des personnes se présentant dans le cadre du renouvellement par tiers des membres du Conseil d'administration (art. 8 des statuts) étant terminée et après débat, il est demandé d'approuver l'élection des nouveaux membres qui se sont portés candidats. »